



En savoir plus

## Etat d'avancement

- Mis en œuvre
- Élaboration
- Instruction

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs.

Le SAGE a une gouvernance partenariale représentative du territoire concerné : la commission locale de l'eau (CLE).

